

AFFAIRES N°s 4 & 5

ACQUISITION d'un terrain sis à la Montagne (HAUTBOIS) pour un cimetière  
et ACQUISITION d'un terrain sis à la Montagne (PELTE) pour un cimetière  
(Rapport de la Commission)

LE MAIRE donne lecture du rapport de la Commission chargée de la visite des dits terrains.

La Commission composée de :

MM. MONDON (Claude) Conseiller Municipal  
AUBER (Camille)

THIERRY, Directeur des Entreprises TBOUZET  
CAZIN, Directeur de la S.E.G.E.F.O.M.  
LEJEUNE, Architecte,

s'est rendue ce jour à huit heures à la Montagne pour la visite des terrains proposés pour l'aménagement d'un cimetière,

- 1°) Terrain PELTE
- 2°) Terrain HAUTBOIS.

Les deux terrains sont impropres à l'aménagement d'un cimetière en raison de la nature du sol rocheux, forte déclivité du sol et accès difficile nécessitant la création onéreuse d'une route d'accès, en particulier le terrain PELTE qui entraînerait une dépense de l'ordre d'entre TRENTE CINQ MILLIONS.

En conclusion, la Commission donne un avis défavorable aux deux propositions qui lui ont été présentées./.

Saint-Denis, le 8 Mai 1961  
Suivent les signatures.

M. MANES. - Messieurs, si pour créer un cimetière à la Montagne vous attendez qu'un terrain plat et non rocailleux s'offre à vous eh bien, je crois que jamais aucun mort ne sera inhumé à la Montagne.

M. MONDON propose l'acquisition d'un corbillard pour la Montagne.

LE MAIRE. - Adoptez-vous, Messieurs, les conclusions de la Commission, la proposition de M. MONDON pouvant être examinée dans la suite.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. MANES qui s'est abstenu.